

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 7 décembre 2009 à 18h00

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Justin BENOIT, Véronique CHRISTE, Hervé DESPLAND, Jean de HALLER, Christophe IMHOOS, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, **Michèle STALDER (présidente)**, Nicolas TERRIER, Gilonne VERMEIL et Lorin VOUTAT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés

Conseil municipal : Mmes et MM. Bernard GRUSON, Ariane de LISLE-SARASIN, Alexandre MULLER, Daniel RINALDI, Jean-Philippe de TOLEDO et Viviane de WITT

* * *

Mme la présidente ouvre la séance à 18h00 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2009

- Mme VERMEIL : je demande une petite rectification dans le rapport de la commission Aide sociale et humanitaire, au bas de la page 3, concernant le voyage de jeunes au Burkina Faso. Les jeunes n'ont pas demandé de subvention à la commune pour ce voyage, mais ils ont participé à la construction d'une bibliothèque, sans aide de la commune, et Mme Virginie GANZ demandait une subvention d'urgence pour reconstruire cette bibliothèque, qui a subi des dégâts considérables suite à un ouragan.
- M. FOËX : nous allons devoir trouver une nouvelle affectation pour les Fr. 20'000.- que nous avons donnés à l'Arvan, car des bâtiments entiers ont été entièrement détruits à Ouagadougou, ce qui va nécessiter des reconstructions complètes. Nous allons avoir le même problème avec le projet de Mme GANZ.

- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : dans le rapport de la commission Culture, au dernier paragraphe de la page 4, les Maisons Mainou n'ont pas trouvé un mécène. Elles ont loué la maison à un écrivain d'opéra, qui a lui-même trouvé un mécène.
- Sous réserve de ces modifications, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Maire et des Adjointes

- Mme le Maire : la commission de la Constituante chargée de l'organisation territoriale va organiser trois soirées ouvertes à tous les conseillers municipaux du canton, le 26 janvier prochain aux Pâquis, le 3 février à Bernex et le 11 février à Vandœuvres. Vous allez recevoir une invitation à réserver l'une de ces dates. Le but est de présenter les travaux de la Constituante d'une manière générale, puis de présenter le travail de cette commission, qui s'occupe de l'organisation territoriale et, plus particulièrement, des communes. Les membres des exécutifs du canton ont, quant à eux, été consultés par le biais d'une enquête.
- M. FOËX : M. Philippe CALAME nous a présenté et remis les plans du nouveau bassin qu'il propose d'aménager dans le parc de la mairie. Au vu du planning des travaux, il faudrait faire très vite, afin que nous puissions déposer la demande d'autorisation de construire. Je propose une séance de commission conjointe Bâtiments et Environnement élargie à l'ensemble du conseil, afin d'obtenir un préavis formel, idéalement avant la fin de l'année. Il faudrait déposer la demande d'autorisation début février pour pouvoir réaliser ces travaux quand on le voudrait.
- Mme VERMEIL : ne faut-il pas que le préavis de la commission soit avalisé par le conseil municipal ?
- M. FOËX : il faut que tous les conseillers soient au courant, mais il n'y a pas de délibération, donc pas de décision officielle du conseil.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : ce projet est-il chiffré ?
- M. FOËX : le budget est d'environ Fr. 273'000.- pour les deux projets (bassin et renaturation du nant). La délibération peut être votée après que nous aurons obtenu l'autorisation de construire. Nous allons vous envoyer un sondage Doodle pour fixer la date de cette séance de commission.
- Mme le Maire : cette séance fera-t-elle l'objet d'une présentation de M. CALAME ?
- M. FOËX : s'il est disponible, sinon je m'en chargerai. Cela ne vaudra pas la peine si seuls quelques conseillers assistent à cette séance.

3. Communications du bureau et comptes-rendus des commissions

Comptes-rendus des commissions

- **En l'absence de remarques, les procès-verbaux des séances de commissions sont considérés comme approuvés par les commissaires.**

a) Aide sociale et humanitaire

(Rapporteur : M. BENOIT)

La commission s'est réunie le 16 novembre 2009.

- Les commissaires ont analysé des dossiers qui leur ont été soumis par des associations et organisations évoluant dans le domaine de l'humanitaire. Ils ont préavisé l'attribution de Fr. 32'600.- à huit associations.
- L'Association des « Amis du Sakthi Children's Home », active essentiellement en Inde dans le domaine de la condition de la femme est soutenue, depuis plusieurs années déjà, par notre commune. Les commissaires ont jugé que le projet de création d'un atelier de couture, qui nous a été soumis, était excellent et ont alloué la somme de Fr. 7'340.-.
- La commission a estimé qu'ayant versé une subvention conséquente à « Pharmaciens sans frontières » l'année dernière, elle devait réduire sa contribution en attendant de mieux évaluer l'évolution de l'organisation. Afin de ne pas rompre la relation, une subvention de Fr. 900.- a été votée.
- L'Association AGSCEAS de Burkina Faso avait reçu une aide importante l'an dernier pour un projet d'assainissement et de valorisation des déchets ménagers. Les rapports qui nous sont parvenus montrent clairement que ce projet est en bonne voie. Compte tenu de l'importance, pour toute cette partie du monde, la commission est résolue à maintenir son soutien financier et a accordé Fr. 5'700.-.
- Votre serviteur avait soutenu, l'année dernière, un projet, présenté par l'Association EIRENE, d'acquérir huit panneaux solaires destinés à une école en Haïti. Au vu du succès de cet établissement, l'Association souhaite agrandir les locaux. La commission a proposé d'attribuer une aide de Fr. 3'000.-.
- Un projet de construction d'une clinique au Népal, à proximité de Katmandou, soumis par l'Association « Surya Drukpa Suisse, a été considéré comme important d'une part, et courageux d'autre part, compte tenu de l'extrême pauvreté de cette région. La commission a octroyé Fr. 4'300.- à l'association.
- L'Association EDUCAR ES AVANZAR projette d'acquérir une imprimante braille destinée aux enfants aveugles au Nicaragua. Les commissaires ont souhaité financer la totalité de cet équipement, soit Fr. 3'360.-.
- D'autres subventions ont été votées dont :
 - Fr. 3'000.- en faveur de l'Association Voix Libres qui s'occupe des femmes maltraitées en Bolivie.
 - Fr. 5'000.- en faveur de Terre des Hommes pour un projet de lutte contre le trafic des enfants en Inde, projet soutenu par notre collègue Lorin Voutat.
- Autres décisions:
 - La commission étudiera la possibilité de donner à titre gracieux l'ancien véhicule d'incendie de la compagnie de Vandœuvres, lorsque celui aura été remplacé comme prévu.
 - Mme VERMEIL souhaite qu'une réunion de la commission soit tenue dans les locaux de la Maison de Pressy. Le commission se prononcera ultérieurement.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

b) Environnement et paysage

(Rapporteur : Mme VERMEIL)

La commission s'est réunie le 23 novembre 2009.

- Renaturation du nant du parc de la mairie : lors de la dernière séance du conseil, l'exécutif a proposé de mandater l'architecte Philippe CALAME pour l'étude d'un nouvel aménagement à l'emplacement du bassin actuel. L'architecte n'était pas encore prêt

lorsque nous nous sommes réunis. Il a proposé de lier les deux dossiers (bassin et renaturation du nant), afin de ne déposer qu'une seule requête en autorisation de construire. J'ai regretté que la commission n'ait pas pu débattre sur le concept même du projet avant que l'architecte soit mandaté (bassin ou non, espace pour se réunir après les mariages, coût, fonctionnement, aspects environnementaux et lien avec le puits qui va alimenter le nant). Nous avons été informés que l'exécutif souhaitait un aménagement de cet espace, mais pas forcément avec un bassin. Nous n'avons donc pas débattu sur le projet lui-même, mais avons demandé quelle commission était concernée par ces deux projets. Nous avons proposé de tenir une séance conjointe, ce qui va être fait.

- Projet de réseau agro-environnemental du Paradis : un complément avait été demandé cet été par le canton, par rapport à ce qu'avait préparé le bureau In Situ Vivo. Ce complément a été rendu en novembre 2009. Il démontre la faisabilité du projet et le fait que la majorité des agriculteurs adhèrent à ce projet, ce qui est très positif. Les agriculteurs de Presinge diffèrent momentanément leur adhésion, car ils veulent préalablement régler des problèmes avec leur commune, et M. Roger MEYLAN, de Cologny, a demandé à adhérer au projet, ce qui a été accepté. Par ailleurs, M. Pierre-André LOIZEAU, membre de l'exécutif de Presinge, s'est retiré et ce sont M. FOËX et le maire de Puplinge, M. Michel PITTELOUD, qui vont représenter les communes pour ce projet.
- Audit énergétique des bâtiments communaux : à l'unanimité, la commission est favorable à un tel audit, pour autant qu'il propose des solutions. Il sera effectué par le bureau ATBA. J'ai transmis les coordonnées d'autres bureaux d'ingénieurs à l'exécutif.
- Les questions suivantes ont été abordées dans les divers :
 - La décoration végétale et florale de la place de Vandœuvres, ainsi que les décorations de Noël, qui devraient être revues pour l'année prochaine, éventuellement en faisant appel à quelqu'un de l'extérieur.
 - Disparition de la haie vive du chemin de la Manche : à éclaircir avec l'exploitant.
 - Le petit bois du chemin de la Troupe, qui est mal entretenu, le Bois de Seyme, qui est trop entretenu, et le nant du Moulonais qui est maintenant propre, suite aux interventions des ASM. Nous avons proposé un suivi ponctuel de ces derniers.
- M. E. PRADERVAND : lors de la séance précédente de la commission, nous avons décidé de séparer les projets du nant et du bassin du parc de la mairie, et on nous les propose ensemble en nous pressant d'aller de l'avant. À quoi sert une commission dans ces conditions ?
- Mme VERMEIL : je partage cette remarque, j'en ai également fait part au conseil lors de ses deux dernières séances. Il est important d'examiner ce projet de bassin attentivement. Il faut que les commissaires assistent à la prochaine séance de commission et donnent leur opinion.
- M. FOËX : deux séances du conseil se sont déroulées avant d'en arriver là. Le bassin actuel fuit et doit être soit réparé, soit supprimé. L'idée était donc de s'en occuper vite et en une fois pour ne faire qu'un chantier. On peut les dissocier. Nous aurions bien voulu recevoir le projet plus rapidement, mais il ne nous a été présenté qu'aujourd'hui. Il n'y a pas de volonté de traiter l'espace du bassin en douce. C'est une proposition de l'architecte.
- M. E. PRADERVAND : c'est la précipitation qui m'échappe.
- M. FOËX : si vous êtes d'accord de joindre les deux projets, il y a urgence, car il faut compter un mois pour la demande d'autorisation, puis un mois de délai de recours et les travaux doivent débiter en mai.
- Mme VERMEIL : si nous pouvons nous réunir en janvier, c'est bien, mais il faut que les conseillers concernés puissent venir.

- M. IMHOOS : quelle est l'étendue des travaux ? Ne pas oublier qu'il y aura le spectacle dans le parc en 2010.
 - M. FOËX : en effet.
 - Mme le Maire : je vous trouve très optimistes quant au délai de retour de l'autorisation. La précipitation n'est jamais bonne conseillère. Si les travaux ne peuvent pas débuter le printemps prochain, ne pouvons-nous pas les commencer en automne ?
 - M. FOËX : non, cela les reporterait au printemps 2011.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

c) Communication et technologies de l'information

(Rapporteur : M. VOUTAT)

La commission s'est réunie le 24 novembre 2009.

- La séance a été consacrée uniquement à la relecture des articles de la *Coquille*. L'absence de Mme JORNOD a retardé quelque peu la préparation du journal.
 - M. Pascal BAUMGARTNER va présenter une maquette du film sur Vandœuvres en février. Si tout se passe bien, nous devrions pouvoir le diffuser pour Pâques.
 - Nous n'avons toujours pas d'informations sur les armoires VDSL.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

d) Aménagement du territoire et urbanisme

(Rapporteur : M. de HALLER)

La commission s'est réunie le 25 novembre 2009.

- C'était une séance importante. Concernant le projet d'immeubles à la route de Meinier, il s'agissait de préparer le projet de résolution qui vous est soumis ce soir. La question se pose en effet maintenant d'exercer le droit d'initiative communal, permettant d'aller devant le Grand Conseil pour obtenir le déclassement des zones qui nous intéressent, afin de pouvoir continuer la procédure relative à la construction d'immeubles sur ces parcelles. Pour mémoire, deux parcelles contiguës sont concernées par ce projet, l'une en zone de verdure, où se trouvent actuellement les tennis et le terrain vert, et l'autre, en zone agricole, que nous pourrions acquérir. Le déclassement se ferait en zone 4B. À ce stade, tous les préavis cantonaux recueillis sont favorables à ce projet. Nous ne devrions pas avoir de problème à obtenir ce déclassement. Celui-ci serait suivi de l'acquisition de la parcelle appartenant à M. et Mme BOREL. La commission a débattu des solutions possibles de remplacement pour les tennis et le terrain vert. Nous avons demandé à l'exécutif d'étudier cela rapidement et de nous proposer des solutions alternatives. Aucune des solutions envisagées n'a fait l'unanimité en commission, mais certaines ont paru intéressantes à étudier.
- La commission a préavisé favorablement le projet de résolution précité et mandaté l'Exécutif pour la recherche active de terrains sportifs de remplacement, de préférence sur territoire communal, avant d'envisager une solution en intercommunalité.
- Mme le Maire :
 - Le vote de la résolution constitue la suite de la procédure, qui elle-même dépend de notre plan directeur. Ce dernier a une légitimité et une valeur juridique certaine vis-à-

vis de l'Etat. L'avant-projet du bureau d'architectes PICTET nous permettra d'aller devant le Grand Conseil avec un avant-projet de loi, en vue du déclassement. S'agissant de la résolution, je souhaite que vous l'acceptiez, afin que nous puissions aller de l'avant avec ce projet.

- Comme cela a été indiqué, il restera des questions à régler au niveau de la commune, à savoir le déplacement des tennis et du terrain vert.
- S'agissant des tennis, une mention à ce sujet figure dans le plan directeur, selon laquelle il faut faire jouer l'intercommunalité, puisque le Centre intercommunal de Rouelbeau n'est pas loin, mais il est aussi mentionné dans la fiche sur les immeubles et sur les zones sportives, qu'il sera étudié une solution de déplacement des tennis sur le territoire communal, par exemple dans une des zones sportives. Dans le cadre du projet d'extension de la zone sportive de Crête, j'ai parlé à M. Julien PRADERVAND de la possibilité d'y déplacer les tennis. Il est favorable à ce projet de déclassement. Ce sera, le cas échéant, un élément de négociation : nous pourrions soutenir le projet de zone sportive, tout en demandant un emplacement pour les tennis. M. Xavier de RIVA, du service des plans d'affectation, m'a affirmé qu'il fallait mettre le tennis dans une zone sportive. Comme nous en avons prévu dans notre plan directeur, il est logique d'y placer les tennis. Au sujet de la parcelle dont M. VANNAT est légataire, il a été plus catégorique, en disant qu'elle se trouvait au milieu d'une zone agricole et dans une zone d'assolement. Pour l'acquérir et obtenir le déclassement, il faut avoir un projet concret qui permet de soustraire la parcelle au droit foncier rural, et comme nous avons déjà des zones sportives, la demande aurait peu de chance d'aboutir. Les agriculteurs manifesteraient leurs droits.
- Concernant le déplacement du terrain vert, il y a plusieurs possibilités à étudier : nous pouvons maintenir l'idée d'un terrain derrière les futurs immeubles, ce que nous appelons l'esplanade, qui fait partie du projet du bureau PICTET. Le préau de l'école constitue une autre possibilité. Nous avons demandé au DIP de quelle manière nous pourrions l'aménager comme le terrain vert actuel. Une troisième possibilité serait de le prévoir dans un coin du parc de la mairie, qui se trouve dans la bonne zone. On peut en effet prévoir des zones de détente (et non de sport) dans les zones de verdure (art. 24 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire). M. de RIVA n'était pas défavorable à l'idée d'y mettre un terrain, même en dur. L'exécutif a pris l'engagement de chercher un emplacement sur le territoire de la commune. Nous faisons le nécessaire, mais sommes dépendants des autorisations cantonales.
- M. E. PRADERVAND : nous avons deux projets du bureau d'architectes : l'un qui se limitait au terrain vert et l'autre qui débordait sur les parcelles de M. et Mme BOREL. Nous allons donc en direction du deuxième projet ?
- Mme le Maire : si la résolution est votée, la procédure administrative suivra son cours et nous pourrions acquérir le terrain dont nous avons parlé. Il s'agit de 1'687 mètres carrés en zone agricole, sous réserve de quelques mètres carrés qui sont déjà en zone 4B. Une fois le déclassement en cours, la prochaine étape interne consiste à acquérir ce terrain, mais on l'achètera une fois déclassé. Il faut donc une promesse de vente. Vous serez appelés à voter en 2010 une délibération nous permettant d'acheter ces 1'687 mètres carrés. La délibération portera sur le montant négocié avec les propriétaires actuels, soit un million et demi de francs.
- M. IMHOOS : le prix n'a-t-il pas été négocié avec M. et Mme BOREL ?
- Mme le Maire : nous avons donné notre accord quant au prix demandé. Si la résolution est votée, la première enquête publique sera publiée dès janvier prochain dans la FAO. Le Conseil d'Etat rend ensuite son arrêté, puis une deuxième mise à l'enquête permet d'accéder à la demande de déclassement devant le Grand Conseil.

- M. de HALLER : il ne faudrait pas mentionner le prix d'acquisition dans le procès-verbal.
 - M. TERRIER : des lois disent que les travaux de l'Etat sont publics. Nous avons vu avec le CEVA que des cachotteries ont été faites. Les gens ont le droit de savoir ce que cela va coûter.
 - Mme le Maire : il ne s'agit pas de cacher quoique ce soit. C'est une question de discrétion et le prix sera de toute façon discuté en commission le jour où nous discuterons du projet de délibération.
 - M. TERRIER : si l'on va de l'avant dans un projet, le public a le droit de savoir combien il va coûter. Le prix fait partie des informations que le public peut connaître.
 - M. FOËX : s'il y avait du public ce soir, comme le prix a été mentionné, il aurait pu être rendu public, donc il devrait être minuté.
 - M. de HALLER : je remercie le secrétaire de préciser dans le procès-verbal que le prix n'a pas été mentionné dans mon rapport de commission.
 - Mme le Maire : quand une commission autre que la commission financière étudie un projet, son rôle n'est pas de se pencher sur le prix. Nous parlons du projet de déclassement. C'est une question de discrétion par rapport aux intéressés. Lorsque la commission financière aura examiné le projet, le coût sera évidemment rendu public.
 - M. BENOIT : la loi rend la plénière seule habilitée en matière de déclassement foncier. Le prix ne doit pas être rendu public, car il n'est pas officiel. Pour moi, il n'existe pas ce soir et il ne faut donc pas le faire figurer dans le procès-verbal.
 - M. TERRIER : je suis heureux que vous ayez pris conscience de la nécessité de déplacer ces terrains de sport à Vandœuvres, mais quelle garantie avons-nous que nous allons trouver une solution sur le territoire de la commune ?
 - Mme le Maire : elles sont impossibles à donner ce soir, mais M. de RIVA m'a dit qu'il nous soutiendrait si nous avons un projet séparant le tennis du terrain vert et que l'on cherche un emplacement dans une zone sportive pour le tennis et un autre emplacement, dans le bas du parc de la mairie, pour le terrain vert. Il faudra plusieurs mois pour vous en dire plus.
 - M. TERRIER : quel est la position de l'école par rapport à la disparition du terrain vert, sachant qu'elle l'utilise ?
 - Mme le Maire : les responsables de l'école ont été invités aux séances d'information. Ils regrettent la disparition du terrain vert, mais ce n'est pas officiellement un terrain scolaire. Ils comprennent le besoin de construire des immeubles.
 - M. TERRIER : quel est le besoin de ces immeubles ?
 - Mme le Maire : cette volonté existe depuis bientôt trois ans, elle figure dans le plan directeur et il y a un besoin évident de logements au niveau cantonal et, au niveau communal, notamment pour loger des gens de notre commune.
 - M. BENOIT : j'ai trois enfants nés à Vandœuvres et qui ont étudié dans la commune. Ils auraient bien voulu rester ici, mais cela n'a pas été possible et ils habitent maintenant au Petit-Lancy, à la Servette et dans le canton de Vaud.
 - Mme GOURDOU-LABOURDETTE : à titre d'exemple, six familles de Vandœuvres sont en liste d'attente pour l'appartement de feu M. et Mme CARUGATI.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

e) Bâtiments, feu et sécurité

(Rapporteur : M. DESPLAND)

La commission s'est réunie le 30 novembre 2009.

1. Maison Bianchi

La Commission a reçu l'atelier d'architecture Bonnet qui lui a présenté le rapport final du projet maison d'étudiants dans la maison Bianchi.

- Pour rappel, l'étude de faisabilité a commencé il y a 5 ans.
- 2 recours et 3 hypothèses de construction ont jalonné ce projet :
 - La rénovation du bâtiment pour des logements avait été écartée en raison de coûts trop élevés ;
 - La démolition puis la reconstruction refusées par la CMNS ;
 - Et enfin le 3ème projet, dit maison d'étudiants, accueilli très favorablement par la CMNS et patrimoine Suisse.
- Ce projet a reçu l'autorisation de construire complémentaire en août 2009.

Avantages du projet

- Libération du fond du jardin qui n'est plus requis pour des places de stationnement.
- Le pourtour de la maison peut être utilisé alors que, dans l'option logements, il se devait d'être privatif.
- La grange accueille tous les services techniques, chaufferie, buanderie et les espaces communs, cuisine, séjour, etc.
- La maison d'habitation accueille 4 chambres par étage. 2 douches et W.-C. sont à chaque étage.
- Une chambre double avec sanitaires est aménagée sous les combles.

Réfection générale du bâtiment, soit :

- Assainissement général de tous les sous-sols et du rez-de-chaussée qui sont très humides.
- Réfection de toute l'enveloppe de la bâtisse (crépi ancien déposé et refait).
- Renforcement de la toiture et nouvelle isolation en toiture et sous-toiture.
- Remplacement de toutes les fenêtres, création de nouvelles fenêtres en toiture. Toutes les fenêtres auront le label Minergie.
- Concernant les planchers à l'étage, leur structure n'est pas suffisante ; il est nécessaire de poser une structure portante et isolante supplémentaire.
- Au rez-de-chaussée, les dalles sont posées sur des poutrelles métalliques fragilisées. Les poutrelles doivent être supprimées et remplacées par des dalles thermiquement isolées.
- Tous les réseaux (chauffage, électricité, eau) seront refaits à neuf.
- Une ventilation pour les salles d'eau et les bâtiments est prévue.
- Le devis général comprend également : l'équipement des chambres, des locaux communs et des sanitaires, la lustrerie et le déplacement de certaines cloisons, etc.

En conclusion, ce projet diminue les coûts avec des travaux plus légers concernant les aménagements extérieurs et la simplification des espaces sanitaires et cuisine. L'accent est alors d'avantage porté sur une meilleure isolation des dalles au rez-de-chaussée, la toiture et l'enveloppe extérieure. Enfin, le devis général s'est fait sur des retours de soumissions. Les chiffres sont donc très précis. Toutefois, une marge d'imprévus de 7% a été calculée et est incluse dans ce devis.

Montant des travaux et aménagements : Fr. 3'850'000.-

Compte-tenu des volets amélioration et préservation du patrimoine doublés d'un projet social et d'utilité publique reconnu.

Décision

❖ *La Commission est favorable à ce projet de maison d'étudiants. Elle mandate l'Exécutif pour organiser une séance d'information à la population et propose au Conseil municipal de valider ce projet.*

2. Mairie

Nous avons étudié les résultats d'un bilan énergétique du bâtiment. Ce résultat classe ce bâtiment au dernier rang de l'efficacité énergétique.

Les commissaires estiment que, sur un bâtiment de 1775, il était difficile de s'attendre à un autre résultat.

Toutefois, le fait que ce bâtiment soit super classé au niveau de la CMNS et la difficulté, voire l'impossibilité, de réaliser ces travaux dits énergétiques doublé du coût exorbitant de ceux-ci amènent les commissaires à ne pas entrer en matière sur le bilan énergétique de ce bâtiment, à l'exception des modifications légères qui pourraient être facilement réalisables.

Décision

❖ *Concernant les travaux pour la mise en place de la réception au rez-de-chaussée, la Commission demande une étude comparative à celle du bureau Espace Concept et mandate l'Exécutif pour trouver un architecte compétent.*

3. Parking souterrain communal

Nous avons examiné une pré-étude sur la remise aux normes et l'amélioration de cet espace public.

Le fonctionnement actuel de ce parking gratuit n'est plus rationnel. Les normes de ventilation et de protection contre l'incendie doivent être revues.

A cette occasion, la commission s'est penchée sur la gratuité du parking qui n'est bientôt plus d'actualité dans aucune commune.

Pour obtenir une rotation plus importante des véhicules et donc procurer une meilleure accessibilité à ce parking de 138 places, les contrôles du stationnement sont des moyens qui ont fait leurs preuves et qui permettent d'améliorer la capacité d'accueil de 20 à 50%.

Plusieurs systèmes de péage sont envisagés :

- Système horodateur avec contrôle par les ASM ;
- Ou péage comptage avec barrière et télégestion.

Après l'étude des diverses possibilités, la Commission est unanimement favorable au principe du parking payant pour rentabiliser les coûts inhérents à la modernisation de ce parking.

Décision

❖ *La Commission demande à l'Exécutif de chiffrer le meilleur système de péage sur la*

base d'offres comparatives et propose au Conseil municipal d'avaliser cette démarche.

4. Divers et propositions individuelles

Au terme de l'étude de ces longs dossiers, il est presque 23h.00 et diverses propositions individuelles ont encore été abordées. Elles seront soit résolues soit discutées à la prochaine Commission.

- M. BENOIT : je ne suis pas d'accord avec l'idée de rendre le parking payant. Ce village offre cette prestation actuellement. Nous n'avons pas un tel besoin d'argent, ni celui de financer ce parking en le rendant payant. Les visiteurs sont des gens du village, il n'y a pas d'abus ni de dépôt durable de véhicules et une bonne rotation.
- M. de HALLER : je suis assez d'accord avec M. BENOIT, s'il y avait un minimum de civilité. Le rendre gratuit pour déjeuner, dîner etc. est bien, mais nous allons construire des immeubles et il y a des voitures ventouses. Les gens ont des jardins, ils peuvent y mettre leurs véhicules.
- M. VOUTAT : je suis d'accord avec M. BENOIT, mais il y a plus de 30 personnes de sociétés et entreprises qui viennent se parquer.
- M. IMHOOS : je ne veux pas prendre position sur le fond comme je suis intéressé, mais mes questions portent sur la méthode et la justification. Est-ce lié au fait que tous les autres parkings sont payants dans la région ? S'agit-il de financer les travaux d'amélioration et de sécurisation du parking ou de favoriser une meilleure rotation ?
- M. DESPLAND : des améliorations sont effectivement obligatoires pour se conformer aux normes de sécurité et visuelles. La raison est aussi d'amortir les coûts et d'avoir une rotation. Il va se trouver un moment où nous allons être coincés. Cela se fait maintenant dans toutes les communes.
- M. TERRIER : je soutiens l'initiative de M. BENOIT, avec les mêmes réserves que M. IMHOOS, étant donné que je suis locataire des immeubles. Nous connaissons les propriétaires des voitures ventouses et des véhicules d'entreprises. Le parking avait été rendu gratuit par égalité de traitement. Il est très rarement plein. Beaucoup de voitures se parquent sur le trottoir, c'est un problème plus important. Je ne vois pas en quoi il est nécessaire de prendre ces mesures.
- M. de HALLER : si les places des locataires sont numérotées, elles doivent être payantes.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : vous nous avez demandé de réaliser une étude à ce sujet. Nous allons recevoir la régie et l'entreprise Implenia qui l'a réalisée. Nous vous la soumettrons. Il n'y a plus de places de stationnement sur la place du village, nous allons devoir attribuer des places aux personnes qui y habitent. Les immeubles 106 à 110, route de Vandœuvres ont augmenté les prix de leur parking et les locataires vont venir se parquer dans le parking souterrain. Bénéficier d'un parking gratuit est aujourd'hui considéré comme une prestation en nature.
- M. BENOIT : il faut édicter des règles. Nous avons voté un poste d'ASM à 140 %. Ils pourront s'occuper de ce problème de voitures ventouses. Je trouve sympathique que ce parking soit gratuit.
- Mme CHRISTE : concernant la maison d'étudiants, deux aînés de la commune m'ont demandé si nous ne pouvions pas également prévoir des appartements pour des personnes âgées qui n'ont pas besoin de soins.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : l'endroit ne s'y prêt pas, mais ce sera possible dans les futurs immeubles de la route de Meinier.

- Il est pris acte de ce rapport de commission.

4. Projets de délibérations

- Néant

5. Projets de résolutions

Projet de modification des limites de zones (création d'une zone 4B), à la route de Meinier

RÉSOLUTION

Vu l'article 15A, alinéas 3 et 4 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT), du 4 juin 1987 ;

Vu l'article 30A, alinéa 1, lettre a) de la loi sur l'administration des communes (LAC), du 13 avril 1984 ;

Se référant au plan directeur communal, avalisé par le Conseil municipal du 2 avril 2007 et entériné par le Conseil d'Etat le 27 juin 2007 ;

Se référant au plan d'affectation n° 29672-539 dressé par la commune de Vandœuvres le 4 septembre 2009, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Vandœuvres (création d'une zone 4B), à la route de Meinier ;

Vu que le périmètre concerné s'intègre au tissu bâti de la zone 4B protégée et de la zone de verdure qui constituent le village de Vandœuvres ;

Se référant au rapport OAT 47 établi par le bureau Charles Pictet, établi le 4 septembre 2009,

Et suite aux préavis favorables des services de l'Etat,

Et tenant compte du préavis favorable de la Commission Aménagement du territoire et urbanisme du 25 novembre 2009,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du 7 décembre 2009,

DÉCIDE

par 9 voix pour 1 voix contre 0 abstention

de faire usage de son droit d'initiative pour mener à bien la procédure suivante :

- l'adoption par le Grand Conseil du projet de modification des limites de zones en application de l'article 15A al. 3 et 4 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

6. Propositions du Maire et des Adjoint

- Mme le Maire : dans le courant de l'hiver, si nous voulons avancer avec certains gros projets comme la maison Bianchi les immeubles de la route de Meinier, nous nous réservons de convoquer une séance extraordinaire du conseil.
- Mme le Maire : au sein de la commission Bâtiments, il a été question d'organiser une séance d'information à la population sur la maison Bianchi, mais nous avons évoqué la possibilité de réunir la population pour l'avancement de plusieurs projets, dont notamment la maison Bianchi, les futurs immeubles et le projet de crèche.
- M. de HALLER : je ne suis pas sûr qu'il faille réunir la population pour présenter plusieurs projets en même temps. Il me semble préférable de réunir les habitants pour chaque projet, lorsque ceux-ci sont suffisamment avancés.
- Mme le Maire : l'idée était de faire une information générale, mais, en effet, il est peut-être préférable de réunir la population pour chaque projet concerné.
- M. de HALLER : le faire une fois que les décisions ont été prises au sein du conseil.
- Mme le Maire : concernant les immeubles, nous entrons dans le concret. Pour la maison Bianchi, c'était une demande de la commission. C'est toujours à double tranchant : soit nous le faisons tôt pour être informatifs, soit nous attendons que tout soit décidé et c'est trop tard. On peut nous poser des conditions pour les immeubles, mais c'est improbable qu'on nous les refuse, comme ils sont prévus dans le plan directeur. Je vois mal que vous délibériez sur la maison Bianchi sans avoir mis la population au courant d'une façon ou d'une autre.
- M. BENOIT : si la délibération a déjà été votée, je vais accepter la décision de la majorité et m'abstenir d'intervenir lors d'une séance d'information si je suis opposé au projet concerné. Par contre, si nous n'avons pas encore délibéré, je vais m'exprimer si je suis contre.
- Mme le Maire : vous avez adopté le rapport de commission de la commission Bâtiments sans débattre. Le projet de la maison Bianchi peut donc aller de l'avant.
- M. DESPLAND : lors de la séance du conseil du 16 février dernier, la plupart des conseillers étaient favorables au principe de ce projet.
- M. TERRIER : nous étions favorables à ce que l'on étudie une maison d'étudiants.

7. Propositions individuelles et questions

- Néant

8. Dates des prochaines séances

séance n° 19 : lundi 15 février 2010 à 20 h 15

séance n° 20 : lundi 22 mars 2010 à 20 h 15

séance n° 21 : lundi 10 mai 2010 à 20 h 15

séance n° 22 : lundi 14 juin 2010 à 20 h 15

La séance publique est levée à 20h00.

La Secrétaire du Conseil municipal

Véronique CHRISTE

La Présidente du Conseil municipal

Michèle STALDER